



Association des Petites Villes de France

Budget 2016 : une nouvelle année de rigueur dans les petites villes

***Enquête sur les décisions
budgétaires à venir dans les
petites villes***

Novembre 2015

Méthodologie

Echantillon : Questionnaire internet envoyé par courrier électronique du 1er octobre au 31 octobre 2015 à toutes les petites villes de France (strate de 3.000 à 20.000 habitants). Etude réalisée à partir d'un panel de plus de 160 réponses.

L'analyse quantitative des résultats du questionnaire a été complétée par une analyse qualitative, constituée des commentaires laissés par les sondés.

Synthèse

Dès la présentation du projet de loi de finances pour 2016, l'Association des petites villes de France a décidé de lancer une enquête afin de préparer au mieux le débat parlementaire sur les principales dispositions concernant les finances des collectivités locales et notamment la réforme à venir de la dotation globale de fonctionnement.

De surcroît, à la lumière de ces dispositions budgétaires, l'APVF a souhaité évaluer l'impact d'une nouvelle baisse des dotations sur les recettes et les dépenses des petites villes en 2016. Plus particulièrement, cette enquête permet d'estimer les conséquences d'un nouveau budget de rigueur pour 2016 sur le niveau d'investissement et le fonctionnement des services publics dans les petites villes.

Depuis 2008, les collectivités locales connaissent un gel de leurs dotations et, depuis 2014, celles-ci sont en diminution. Pour 2014, cette baisse des dotations a eu pour effet majeur de se traduire par une diminution importante des investissements publics locaux : -8.8% en 2014 pour l'ensemble des collectivités locales et -16.4% pour la strate des petites villes. Pour 2015, la baisse pourrait se prolonger dans ce même ordre de grandeur. Il est vrai que le cycle électoral a une incidence sur la diminution des investissements mais son ampleur se justifie par d'autres facteurs tels que la contraction de la capacité d'autofinancement des collectivités locales, directement liée à la baisse des dotations.

Pour 2016, il semblerait que ces tendances se poursuivent et s'accompagnent d'une politique rigoureuse de gestion des ressources humaines et d'une diminution de l'offre de services publics. **Pour l'année 2016, les élus de petites villes témoignent à la fois de la contrainte qui pèse sur leurs budgets mais aussi de l'instabilité financière qui complexifient la prise de décision pluriannuelle pourtant indispensable dans un cadre contraint.**

Stagnation des recettes de fonctionnement des petites villes

60% des maires de petites villes s'apprêtent à ne pas utiliser le levier fiscal en 2016.

50% des maires de petites villes devraient augmenter les tarifs et redevance en 2016.

Depuis 2015, les recettes de fonctionnement des petites villes stagnent du fait de la baisse des dotations, particulièrement forte pour cette strate de collectivité, en raison également de la pause fiscale qui pourrait bien s'inscrire dans la durée et de la progression de la péréquation qui compense en partie la baisse des dotations.

Baisse des dotations : un effort de 3.18% pour les petites villes contre 1.92% en moyenne pour le bloc communal

La Cour des comptes a déjà souligné que la baisse des dotations n'a pas été homogène sur l'ensemble du territoire. Et s'agissant plus précisément des petites villes, il est possible de constater que la baisse a été plus importante que dans d'autres strates de collectivités.

En effet, selon la Direction générale des collectivités locales (DGCL), l'effort moyen demandé au bloc communal en 2015 représente 1.92% des recettes réelles de fonctionnement du bloc local et 28€ par habitant. Cet effort moyen a tendance à augmenter avec la taille des territoires passant de 15€ par habitant pour les territoires de moins de 10 000 habitants à 42€ par habitant pour les territoires de plus de 200 000 habitants. L'effort le plus important demandé à un territoire est égal à 4.06% et il correspond à l'effort de la commune de Paris et du département de Paris (pour la seule commune de Paris, l'effort correspond à 3.43% de ses recettes réelles de fonctionnement).

Cependant, les chiffres de la DGCL démontrent que le deuxième effort maximal est supporté par les territoires (communes + EPCI) de 10 000 à 20 000 habitants et s'élève à 3.18% de leurs recettes réelles de fonctionnement.

Dans le même sens, la Cour des comptes observe que les communes comprises entre 10 000 et 50 000 habitants ont supporté une baisse de -4.7% alors que celle des communes de moins de 3 500 était de -3.3% et celle des communes de plus de 100 000 habitants était de -3.7%.

Paradoxalement, cette baisse des dotations à l'aveugle pénalise les collectivités locales le plus en difficulté et, parmi elles, un grand nombre de petites villes.

Les petites villes majoritairement éligibles aux mécanismes de péréquation

Bien que supportant une contribution au redressement des finances publiques plus importante que la moyenne, les petites villes sont majoritairement éligibles aux différents mécanismes de péréquation.

En effet, en 2015, s'agissant de la péréquation dite verticale, en moyenne, **plus de 75% des petites villes interrogées sont éligibles à la dotation de solidarité urbaine et à la dotation de solidarité rurale, dont près de 30% sont éligibles aux fractions cibles de ces dotations.**

Près de 70% des petites villes interrogées sont éligibles à la dotation nationale de péréquation.

S'agissant de la péréquation intercommunale, en moyenne, en 2015, **près de la moitié des petites villes interrogées sont bénéficiaires du FPIC. Au sein de leur groupement, la moitié bénéficie d'un reversement au titre de la dotation de solidarité communautaire et plus de 30% de fonds de concours.**

Ces premières tendances démontrent le caractère paradoxal de la répartition de la baisse des dotations qui pèse sur des communes considérées comme étant en difficulté puisqu'elles bénéficient de la solidarité nationale et intercommunale.

Cette solidarité a notamment permis de compenser en partie la baisse des dotations. Mais, contrairement aux autres strates de collectivités, la fiscalité locale n'a pas pu exercer ce rôle. Aussi, il est d'ores et déjà possible d'en conclure que la baisse des dotations annule les effets attendus des mécanismes de solidarité.

Pause fiscale et absence de marge de manœuvre fiscale théorique dans les petites villes

Au préalable, il convient de rappeler une particularité forte en matière de fiscalité locale dans les petites villes : les marges de manœuvre fiscales théoriques dans les petites villes sont réduites, voire nulles.

Marges fiscales théoriques dans les petites villes¹ :

- 26% des petites villes, soit 784 ont une marge fiscale
- 36% des petites villes, soit 1 094 ont une marge fiscale réduite
- 38% des petites villes, soit 1 162 n'ont aucune marge fiscale

¹ Regard financier sur les petites villes, La Banque Postale et l'APVF, juillet 2015.

Dans ce contexte et alors que les petites villes connaissent une diminution de leurs dotations, **plus de 75% des petites villes interrogées n'ont pas utilisé leur levier fiscal en 2015. Et, pour 2016, 60% ne devraient pas augmenter les taux des impôts locaux.**

Plusieurs explications à la prolongation de cette pause fiscale :

-La crise économique et sociale que subissent un grand nombre de ménages et d'entreprises ne permet pas une variation à la hausse de la fiscalité locale, au risque de la rendre difficilement soutenable pour les contribuables locaux.

-La problématique de l'obsolescence des bases rend difficile toute augmentation des taux des impôts locaux au risque de renforcer les injustices déjà fortes entre les contribuables locaux.

- La réalité des marges fiscales dans les petites villes fait qu'une augmentation des taux, à supposer qu'elle soit possible dans quelques communes, ne se traduirait pas pour autant par des recettes de fonctionnement supplémentaires. En effet, selon l'étude de la Banque Postale et de l'APVF², en partant des marges fiscales théoriques des petites villes et d'hypothèses d'évolution de certains postes, à supposer que les exécutifs locaux décident d'utiliser leur levier fiscal, **la croissance théorique moyenne de leurs recettes ne serait que de +0.2%. Les petites villes sans marge fiscale théorique verraient leurs recettes diminuer de -0.1% et celles avec une marge verraient leurs recettes progresser de +0.6%.**

Outre les incidences en matière d'investissement public local ou de fonctionnement des services publics locaux, la baisse des dotations a un « effet loupe » sur la réalité de la fiscalité locale du bloc communal et plus particulièrement des petites villes.

En l'état actuel des textes et de la jurisprudence du Conseil constitutionnel, le principe d'autonomie financière des collectivités locales n'aboutit pas à la reconnaissance d'un principe d'autonomie fiscale des collectivités locales. La baisse des dotations a même pour effet mécanique de faire augmenter le ratio d'autonomie financière. Cependant, force est de constater que la baisse des dotations dans les petites villes ne peut pas être palliée par de nouvelles recettes fiscales locales.

Ainsi, à l'exception des petites villes bénéficiaires des mécanismes de péréquation, mais avec les limites que cela comporte, tant l'instabilité et la précarité des flux caractérisent cette

² *Regard financier sur les petites villes*, La Banque Postale et l'APVF, juillet 2015.

solidarité, les élus de petites villes sont dans l'obligation de rechercher d'autres formes de ressources.

Augmentation des tarifs, taxes et redevances dans les petites villes

Comme en 2015, près de 50 % des maires de petites villes s'apprêtent à augmenter les tarifs, taxes et redevances pour l'année 2016.

Face à des recettes qui stagnent et pour pouvoir assurer le fonctionnement de certains services publics locaux, **la majorité des maires de petites villes interrogés fait le choix d'augmenter les tarifs, taxes et redevances.**

Il ressort de l'enquête que cette augmentation serait en moyenne de +2% par rapport à 2015, soit une augmentation légèrement supérieure à l'inflation.

De nombreux services sont concernés par ces hausses et en particulier :

- La restauration scolaire;
- Les activités périscolaires et centres de loisirs ;
- L'occupation du domaine public ;
- Les cimetières ;
- L'eau et l'assainissement.

Au vu de la trajectoire de baisse des dotations et de la situation de blocage que connaissent de nombreuses petites villes en matière de fiscalité, certains maires mettent en place des groupes de travail exclusivement consacrés à la progression des tarifs des services afin de pouvoir maintenir les services publics locaux indispensables à leurs habitants, tout en veillant à ce que leur accès soit garantie au plus grand nombre.

Ce difficile équilibre à trouver relève bien entendu de choix politiques, mais la contraction des recettes de fonctionnement laisse peu de marges de manœuvres aux maires de petites villes qui doivent répondre à ces questions : le bon fonctionnement des services peut-il être encore financé par le contribuable local ? Comment assurer le financement des services publics locaux par les usagers sans pour autant les éloigner de ces services ? Est-il encore possible d'assurer les mêmes services publics locaux ?

Les diverses réponses à cette enquête démontrent que ce mandat municipal se caractérise par un grand nombre d'arbitrages budgétaires inévitables dont les incidences économiques et sociales n'affecteront pas le seul territoire de la collectivité mais s'étendront sur tout le plan national.

Un « effet de ciseau » encore à craindre en 2016

En 2015, près de la moitié des petites villes voient leurs recettes de fonctionnement baisser plus fortement que leurs dépenses.

Pour 2016, près de 70% des petites villes diminueront leurs dépenses de fonctionnement.

La baisse des dépenses de fonctionnement pourrait s'échelonner entre 1% et 10%.

La voirie et la culture demeurent les deux principales variables d'ajustement des budgets locaux.

L'année 2015 se caractérise pour plus de 45% des petites villes interrogées par un fort ralentissement des recettes de fonctionnement et par des dépenses de fonctionnement qui, malgré des efforts substantiels, demeurent plus importantes. Cet effet de ciseaux qui pèse lourdement sur la section de fonctionnement des budgets des petites villes, se traduit concrètement par une contraction de l'épargne brute et, de ce fait, par une difficulté à entreprendre des investissements nouveaux (*cf. infra*).

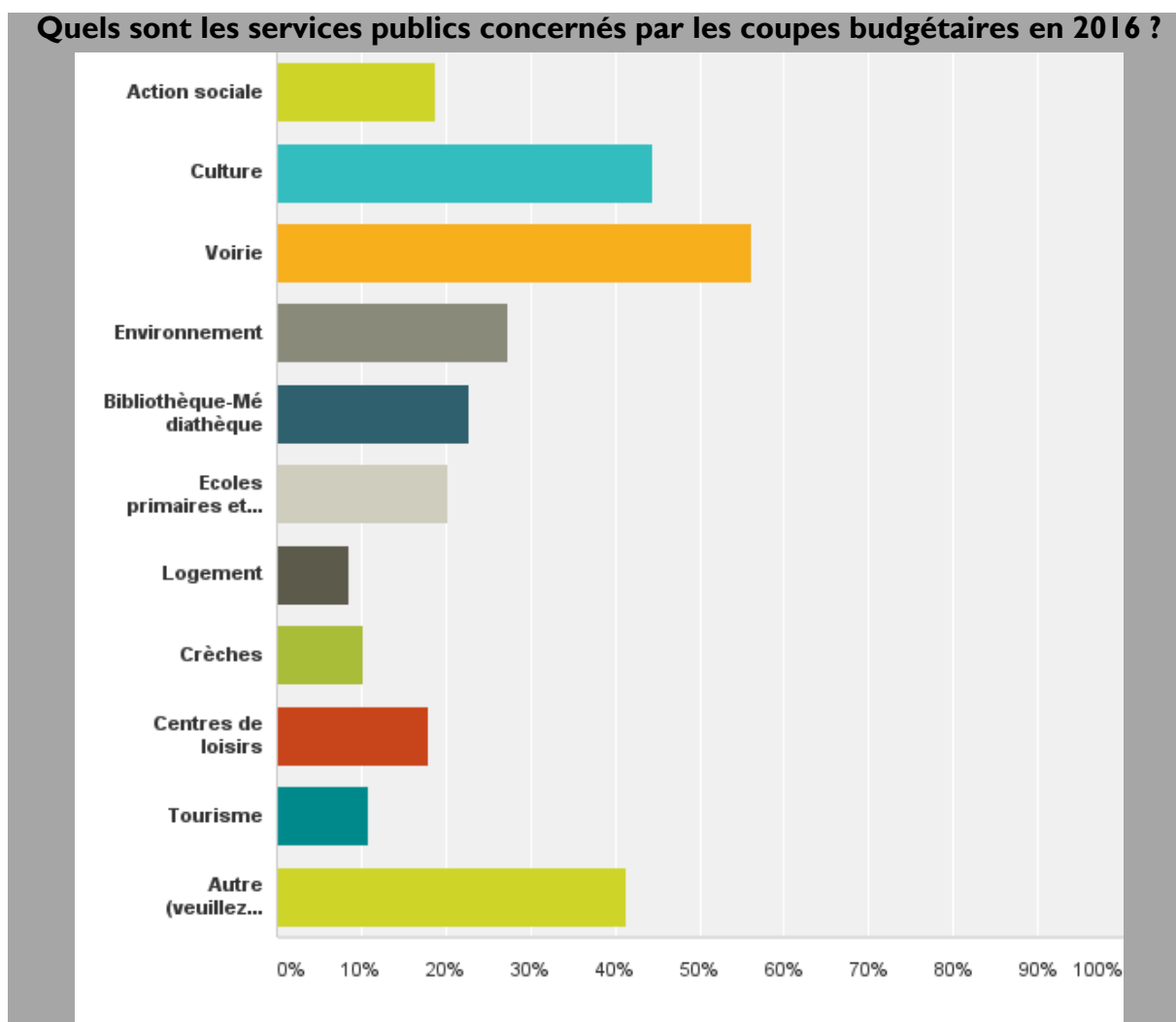
Pour 2016, les efforts sur les dépenses de fonctionnement devraient se poursuivre largement avec des diminutions prévues pour près de 70% des petites villes interrogées. Dans la mesure où les situations financières sont très disparates d'une petite ville à l'autre, il est difficile d'établir une moyenne. Cependant, la baisse des dépenses de fonctionnement pourrait s'échelonner entre -1% et -10%, par rapport à 2015.

Comme pour l'année 2015, deux secteurs apparaissent de nouveau comme les variables d'ajustement des budgets 2016 : la culture et la voirie. Pour rappel, en 2015, près de 50% des petites villes ont opéré des coupes budgétaires dans le domaine de la culture, et près de 60% des petites villes ont opéré des coupes budgétaires en matière de voirie.

Il est vrai que les députés ont décidé d'étendre l'éligibilité du FCTVA aux dépenses d'entretien de la voirie, mais pour l'heure, **en 2016 plus de 56% des petites villes souhaitent engager des coupes budgétaires en matière de voirie. Et le secteur de la culture serait de nouveau impacté avec des coupes pour 45% des petites villes.**

D'autres services pourraient encore être impactés (*cf. graphique ci-dessous*) et notamment :

- l'entretien des espaces verts,
- les bibliothèques,
- les activités périscolaires.



A travers cette question sur les secteurs ou services publics locaux touchés par la baisse des dotations, deux sujets apparaissent comme étant problématiques pour les élus de petites villes : **les associations et la gestion du personnel du fait de la mise en œuvre des rythmes scolaires.**

Le secteur associatif, l'autre acteur local touché par la baisse des dotations

En analysant les différents secteurs ou services publics locaux concernés par les coupes budgétaires opérées dans les petites villes, il apparaît que les entreprises privées et notamment celles du secteur du bâtiment et des travaux publics sont majoritairement touchées par la baisse des dotations. D'ailleurs, dès 2014, ces entreprises se sont associées aux élus locaux pour alerter le gouvernement sur les conséquences de la baisse des dotations.

Cependant, un deuxième acteur local, plutôt muet jusqu'à présent, car moins structuré et ne bénéficiant pas de la même représentation à l'échelle nationale, semble pâtir lourdement de la baisse des dotations : il s'agit du milieu associatif.

En effet, depuis 2015, de nombreuses associations dans le secteur du sport, de la culture, ou encore dans le secteur social, voient leurs subventions diminuer, voire même totalement supprimées, du fait de la baisse des dotations³.

L'une des difficultés à ce problème est de pouvoir identifier et analyser les conséquences économiques et sociales que cela génère, aussi bien à l'échelle territoriale qu'à l'échelle nationale. En effet, les associations sont nombreuses, leurs situations financières sont très disparates et leur rôle est bien évidemment très divers d'un territoire à l'autre.

Cependant, au-delà de la difficulté à établir une typologie des associations qui subissent directement la baisse des dotations, il convient de souligner que le maillage associatif dans les petites villes est d'autant plus important que bien souvent il permet de pallier l'absence de certains services publics de proximité. Dans le même sens, dans certaines petites villes, la mise en place de politiques locales est étroitement liée au bon fonctionnement de certaines associations (exemple le plus courant : la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires). Et bien évidemment, pour ces associations, les diminutions ou suppressions de subventions peuvent se traduire par des suppressions d'emplois.

Les rythmes scolaires : la réforme qui pèse lourdement sur les dépenses de fonctionnement des petites villes

Depuis 2014, les petites villes sont largement engagées dans processus de rationalisation des dépenses de personnel (*cf. infra*). Cependant, outre les problématiques inhérentes aux règles de la fonction publique, les élus locaux sont bien souvent contraints dans leur gestion des ressources humaines par des normes édictées au niveau national. L'exemple le plus marquant et peut-être le plus coûteux pour les petites villes concerne la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires.

Le dernier rapport de la Cour des comptes sur les finances publiques locales affirme que le reste à charge de la réforme des rythmes scolaires pour les communes est estimé entre 30% et 50%.

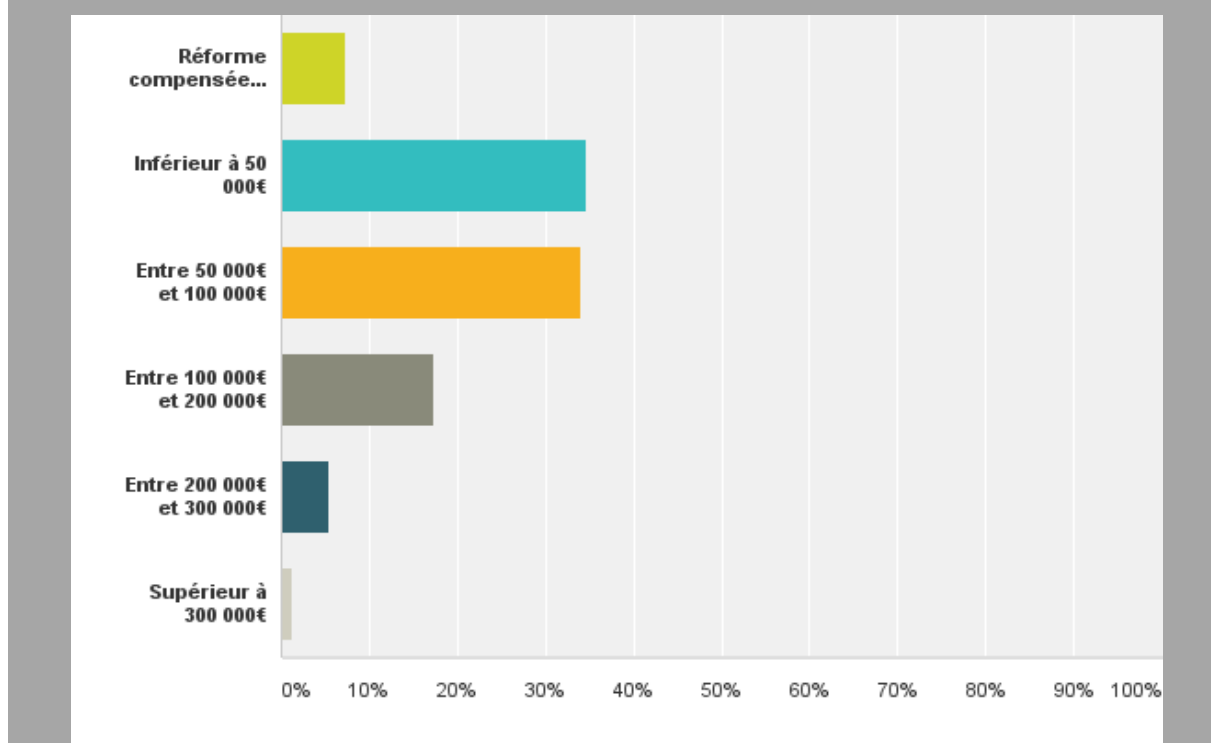
Dans l'enquête menée auprès des petites villes, les montants demeurent importants :

-Pour 35% des petites villes interrogées, le reste à charge serait inférieur à 50 000€.

-Pour 34%, le reste à charge s'échelonne entre 50 000€ et 100 000€.

³ La Banque postale a indiqué dans sa dernière note de conjoncture que sur les 245 milliards d'euros de dépenses des collectivités locales en 2013, le secteur associatif en était bénéficiaire à hauteur de 9%. La Banque Postale, Note de conjoncture, *Les finances locales – Tendances 2015 et perspective*, novembre 2015.

A combien évaluez-vous le reste à charge pour la mise en œuvre des rythmes scolaires?



De plus, pour 2016, alors que seules 4% des petites villes interrogées pourraient procéder à des recrutements nouveaux, plus de 20% de ces recrutements devraient concerner la mise en œuvre des rythmes scolaires.

C'est pourquoi, pour l'APVF, le sujet du financement de cette réforme doit être réouvert. Elle a été décidée par voie réglementaire au niveau national et porte sur une compétence de l'Etat : l'Education nationale. Alors même que les collectivités locales doivent diminuer leurs dépenses de fonctionnement, il apparaît juste de les accompagner plus fortement dans la mise en œuvre de cette réforme.

Poursuite de la baisse des investissements publics locaux en 2016

Par rapport à 2015, 40 % des maires de petites villes vont de nouveau diminuer leurs dépenses d'investissement en 2016.

Pour rappel, en 2014, la baisse des investissements publics locaux dans les petites villes était de -16.4%, contre -14% pour l'ensemble des communes et -8.8% pour l'ensemble des collectivités locales.

En 2015, près de 60% des petites villes déclarent avoir diminué leurs dépenses d'investissements.

Pour 2016, et par rapport à 2015, plus de 40% des petites villes interrogées pensent diminuer leurs dépenses d'investissements.

Autre chiffre, près de 20% des petites villes interrogées ne sont pas encore en mesure de savoir si leur niveau d'investissement évoluera à la hausse ou à la baisse. Alors qu'un grand nombre d'entre elles préparaient déjà leur budget au moment de l'enquête, ce chiffre ne fait que souligner les conséquences d'une instabilité des règles juridiques et budgétaires qui paralyse la prise de décision des exécutifs locaux.

Les premières estimations pour 2015 évoquent une baisse des investissements de -6.2% pour l'ensemble des collectivités locales et, plus précisément -7.8% pour les communes⁴.

Selon l'enquête, la baisse dans les petites villes pourrait être supérieure à -10%. D'une petite ville à l'autre, les situations budgétaires sont très disparates et, de ce fait, certaines petites villes pourraient connaître des baisses d'investissement supérieures à -25%.

Ces chiffres semblent confirmer les tendances qui avaient été annoncées dès 2014 et qui estimaient la baisse des investissements à plus de 25% sur l'ensemble du mandat municipal 2014-2020.

De surcroît, cela confirme également que la problématique de la baisse des dotations doit être abordée sous l'angle de la dégradation de la capacité d'autofinancement des collectivités locales.

Plus précisément, la baisse des dotations implique une diminution des recettes de fonctionnement des budgets locaux. Cependant, si les dépenses de fonctionnement diminuent, elles demeurent supérieures aux recettes, générant à nouveau un « effet de ciseau » pour 2015 et, probablement pour 2016. La dégradation de l'épargne brute devrait

⁴ La Banque Postale, Note de conjoncture, *Les finances locales – Tendances 2015 et perspective*, novembre 2015.

ainsi se poursuivre. **Or sans stabilisation de cette épargne brute, peu de petites villes ne pourront s'engager pour de nouveaux projets d'investissement.**

Pour preuve, alors que certaines mesures sont d'ores et déjà mises en place, ou du moins annoncées pour l'année 2016, afin de soutenir l'investissement dans les collectivités locales (prêt à taux zéro, mise en place d'un fonds d'investissement,...), **34% des petites villes estiment que par rapport au mandat précédent et au titre de l'ensemble de leurs budgets (budgets principaux et budgets annexes), le recours à l'emprunt sur la période 2014-2020 sera en baisse. Dans le même sens, plus de 31% des petites villes stabiliseront sur cette même période le recours à l'emprunt.**

Alors que la crise de liquidité est terminée et que les établissements financiers proposent désormais plusieurs offres de crédit à des taux compétitifs, la crise annoncée de l'autofinancement local pourrait de nouveau mettre à mal l'accès à l'emprunt local.

Du fait de l'application de la règle d'or qui impose aux collectivités locales de recourir à l'emprunt pour les seules dépenses d'investissement, ces chiffres témoignent de la nécessité de soutenir la capacité d'autofinancement des collectivités locales, et par conséquent d'inverser l'effet de ciseau observé en section de fonctionnement. **Sans soutien à l'autofinancement des collectivités locales, aucune d'entre elles ne pourra investir.**

Gestion des ressources humaines : de nouvelles mesures rigoureuses pour 2016

► **Près de 80% des maires de petites villes ne remplaceront pas tous les départs en retraite.**

► **50% des maires de petites villes ne remplaceront pas les divers congés.**

Depuis 2014, nombreuses sont les petites villes qui se sont engagées dans une gestion rigoureuse de leurs effectifs et ce, malgré la mise en œuvre des politiques nationales générant des dépenses de fonctionnement supplémentaires pour les collectivités locales comme les nouveaux rythmes scolaires ou encore la création de contrats d'avenir.

Pour rappel, depuis 2013, les effectifs du bloc communal progressent de +38 600 mais avec une augmentation forte des emplois aidés (cf. contrats d'avenir) de +22 200, soit +44% par rapport à 2012, ce qui répondait à une demande pressante du Gouvernement. La hausse de taux des cotisations employeurs (CNRACL) a généré un surcoût pour les collectivités de 390M€, et la revalorisation des rémunérations des agents de catégorie C et B (soit environ 70% des personnels communaux), un surcoût de 412M€. Ces deux mesures expliquent 1.4 point de croissance de la masse salariale entre 2013 et 2014, soit plus du tiers de la croissance totale.

Depuis 2014, la grande majorité des petites villes sont engagées dans des procédures de réorganisation des services, de mobilité interne et privilégient la polyvalence des agents.

Pour 2016, plusieurs mesures devraient se poursuivre ou être mises en place :

- Plus de 70% des petites villes poursuivront la mutualisation de leurs services ;
- Près de 80% des petites villes ne remplaceront pas tous les départs en retraite ;**
- Plus de 50% des petites villes ne remplaceront pas les congés (maladie, maternité, parental) ;**
- Près de 40% des petites villes pourraient supprimer certains postes (vacataires, saisonniers...) ;
- Seules 4% des petites villes pourraient procéder à des recrutements nouveaux. Parmi ces recrutements nouveaux, plus de 20% d'entre eux devraient concerner la mise en œuvre des rythmes scolaires et 60% d'entre eux devraient concerner la mise en œuvre des politiques d'insertion professionnelle (cf. contrats d'avenir).**

Enfin, de manière plus isolée, certaines petites villes affirment s'intéresser aux communes nouvelles pour les économies que cela peut générer, notamment sur les dépenses de personnel.

En outre, la majorité des élus de petites villes admettent que la gestion des ressources humaines est d'autant plus difficile que leurs marges de manœuvre sont réduites par les normes en matière de fonction publique territoriale d'une part, et d'autre part, par la mise en œuvre de politiques nationales qui viennent contrecarrer leurs objectifs de réduction des dépenses de personnel. Ce manque de visibilité et de flexibilité les conduit à établir une stratégie pluriannuelle de réduction des dépenses de fonctionnement hors dépenses de personnel.

Conclusion

Cette enquête sur les premières tendances et décisions qui pourront être prise en 2016 démontre que la dégradation financière locale qui a pu être observée en 2014 et en 2015 pourrait se poursuivre dans des proportions variables dans la mesure où la problématique majeure ne semble pas avoir trouvé de solution dans le PLF 2016 actuellement en cours de débat au Parlement.

En effet, la baisse des dotations a généré une véritable crise de l'autofinancement des collectivités locales. Les conséquences de cette crise portent essentiellement sur l'investissement public local et le fonctionnement des services publics de proximité. Si des mesures, certes intéressantes et peut être adaptées aux besoins de quelques collectivités, ont été mises en place pour limiter les effets de cette crise sur l'investissement local, il n'en demeure pas moins que ces différentes mesures ne permettent pas de soutenir l'autofinancement local.

La baisse des dotations a également produit un « effet loupe » sur plusieurs problématiques financières locales.

Comme cette étude le démontre, la répartition de la baisse des dotations n'étant pas péréquatrice et dans la mesure où elle a été particulièrement pénalisante pour la strate des petites villes, les disparités financières déjà existantes se sont creusées. Il est vrai que les mécanismes de péréquation ont permis dans certains cas d'atténuer la baisse des dotations. Mais cela signifie que désormais les bénéfices de la solidarité nationale et locale sont annulés par la baisse des dotations.

De plus, alors qu'une hausse mécanique des taux des impôts locaux était attendue, la baisse des dotations a permis de mettre en exergue la volonté des élus de petites villes de ne pas utiliser le levier fiscal et bien souvent en raison d'une absence totale ou partielle de marge de manœuvre fiscale sur leur territoire.

Enfin, au-delà des risques avérés sur l'investissement public local, nombreux sont les élus locaux qui ont d'ores et déjà entrepris des coupes budgétaires permettant de faire diminuer leurs dépenses de fonctionnement. Ces mesures concernent notamment les dépenses de personnels avec les contraintes normatives que l'on connaît. Toutefois, ces décisions ne sont pas totalement neutres sur le bon fonctionnement des services publics, ce qui peut fragiliser les ménages les plus en difficulté. Par ailleurs, la répartition « dépense de fonctionnement » et « dépense d'investissement » répond à une logique comptable mais non pas à une logique politique. Aussi, certaines dépenses de fonctionnement peuvent s'avérer être des dépenses d'avenir pour la collectivité (ex : éducation) et pâtir néanmoins de la baisse des dotations.

Nombreuses collectivités sont donc sommées de revoir leur choix politiques et réorientent leurs stratégies financières du mandat, ce qui révèle une fois de plus la fragilité certaine des principes d'autonomie financière et de la libre administration des collectivités locales.